Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23 MARS 2026
ID : 001-210103602-20260320-2026_12-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 20 mars 2026

En exercice : 19	*L'an deux mille vingt-six et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 18	**Présents** : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Loïc CHRISTIN, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Delphine ALAMICHEL, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER
Votants : 18	**Absent excusé :** Driss TBER
Secrétaire de séance :	Loïc CHRISTIN

2026_12 - Objet : Détermination du nombre d'adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoint appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (Ain)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT